

**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**Distr. générale
12 novembre 2015Français
Original : anglais**Plénière de la plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques****Quatrième session**

Kuala Lumpur, 22-28 février 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du
programme de travail pour la période 2014-2018****Mise en œuvre du programme de travail pour la période
2014-2018****Rapport du Secrétaire exécutif****I. Introduction**

1. À sa deuxième session, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a adopté la décision IPBES-2/5, par laquelle elle a approuvé un programme de travail ambitieux comportant une liste séquentielle de produits à livrer pour la période 2014-2018. Ce programme de travail a été approuvé étant entendu que les travaux sur les produits seraient engagés sur décision correspondante de la Plénière, conformément aux procédures pour la réalisation des produits de la Plateforme. Dans cette décision, la Plénière a également lancé les travaux et donné des orientations pour la totalité, sauf un, des produits inscrits au programme de travail, dans l'intention de revenir sur la question à sa troisième session.

2. À sa troisième session, la Plénière a adopté la décision IPBES-3/1 donnant des orientations supplémentaires pour la réalisation des 18 produits inscrits au programme de travail, en accordant une attention particulière aux produits d'évaluation au titre des objectifs 2 et 3.

3. Le présent rapport a été établi par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, pour faciliter l'examen par la Plénière de la mise en œuvre du programme de travail. Comme base de cet examen, des informations sont fournies à la Plénière sur les points suivants :

a) Les progrès accomplis dans la réalisation des produits inscrits au programme de travail approuvé par les décisions IPBES-2/5 et IPBES-3/1;

b) Les nouvelles leçons apprises par le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le secrétariat tout au long de l'année 2015, deuxième année de mise en œuvre du programme de travail, en s'appuyant sur les leçons apprises en 2014.

**II. Progrès dans l'application des décisions IPBES-2/5 et IPBES-3/1
relatives au programme de travail pour la période 2014-2018**

4. En 2015, cinq groupes d'auteurs d'évaluations et un groupe de cadrage ponctuel ont été établis. Trois équipes spéciales, deux groupes d'auteurs d'évaluations et trois groupes d'experts ponctuels, établis en 2014, ont poursuivi leurs travaux en 2015. Ensemble, ces groupes réunissaient

* IPBES/4/1.

quelque 1 000 experts; au total, 24 réunions ont été tenues¹. Sept nouveaux arrangements institutionnels concernant six groupes d'appui technique et un consultant ont été établis grâce à des contributions en nature offertes par des gouvernements et des organisations. Ils viennent s'ajouter aux six arrangements conclus en 2014. D'autres informations sur les arrangements institutionnels figurent dans le document IPBES/4/INF/18.

Objectif 1

Renforcer les capacités et les connaissances à l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions

5. En 2014, trois équipes spéciales secondées par des groupes d'appui technique ont été constituées pour la période 2014-2018. En 2015, des progrès ont été faits dans les domaines suivants :

a) L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités [produits 1 a) et b)] s'est efforcée de répondre aux besoins prioritaires dans ce domaine, recensés dans la décision IPBES-3/1, notamment en pilotant le projet de programme de bourses, d'échanges et de formation, comme demandé dans cette décision. Ce pilotage comprenait un programme de bourses pour les quatre évaluations régionales et l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres, dont ont bénéficié 33 jeunes, étudiants ou en début de carrière, sur 446 candidats. Des stages de formation et de familiarisation ont été organisés en 2015, en liaison avec chacune des cinq premières réunions d'auteurs aux fins des évaluations régionales, et d'autres activités de formation sont en cours. L'équipe spéciale a aidé le Bureau et le secrétariat à convoquer le premier forum sur le renforcement des capacités, avec la participation de représentants de sources de financement conventionnelles et nouvelles, comme demandé dans la décision IPBES-3/1. Comme prévu dans cette décision, un outil pilote de mise en adéquation en ligne a été mis en place, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par le biais de son portail sur la biodiversité et les services écosystémiques. Un appel à l'offre d'un soutien technique et financier pour planifier ou mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités qui seraient pilotés à l'aide de l'outil pilote a donné lieu à quelque 80 propositions. Des recommandations en vue de nouvelles initiatives figurent dans la décision IPBES/4/6, étayées par des informations supplémentaires telles que celles figurant dans le rapport sur les travaux du premier forum sur le renforcement des capacités (IPBES/4/INF/5);

b) L'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux [produit 1 c)] a élaboré un projet de procédures pour travailler sur ces connaissances qui s'appuiera, notamment, sur le dialogue mondial sur les connaissances locales et autochtones aux fins de l'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire. Elle a également poursuivi le dialogue mondial engagé pour mobiliser les connaissances locales et autochtones dans le contexte de l'évaluation régionale pour l'Afrique. Des critères et des directives opérationnelles ont été élaborés pour la constitution d'un fichier d'experts, ainsi qu'une méthode pour la mise en place d'un mécanisme participatif qui permettrait de travailler avec les systèmes de connaissances locaux, autochtones et autres. Les recommandations en vue de nouvelles initiatives figurent dans la décision IPBES/4/7, étayées par des informations supplémentaires (IPBES/4/INF/6). On trouvera dans la section III ci-dessous, au paragraphe 9 c), les leçons apprises et les défis concernant les travaux sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux;

c) L'équipe spéciale sur les connaissances et les données (produits 1 d) et 4 b)) a élaboré plus avant la stratégie sur les connaissances et les données ainsi que les orientations sur les plans de gestion des données et des informations aux fins des évaluations à réaliser dans le cadre de la Plateforme, figurant dans le guide des évaluations à l'intention de toutes les régions. Les principaux progrès de la mise en œuvre comprennent une proposition tendant à établir une série d'indicateurs de base dans les quatre régions; une étude en ligne sur l'accès à la littérature scientifique accompagnée d'initiatives visant à améliorer l'accès à cette littérature; la mise en place d'un système de recueil et d'archivage documentaire auquel les experts chargés de l'évaluation pourront se référer; et un système de gestion de la littérature scientifique pour établir des listes de références que le public pourra consulter. Un rapport d'activité complet est paru sous la cote IPBES/4/INF/7.

Objectif 2

Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial

6. Les progrès au titre de l'objectif 2 comprennent l'élaboration des produits suivants :

¹ Ces réunions comprennent les cinquième et sixième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire ainsi que les réunions du Bureau mais excluent les troisième et quatrième sessions de la Plénière.

a) Un guide pour la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux a été mis au point par le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau et avec le soutien d'un groupe d'experts ponctuel doté d'un mandat précis [produit 2 a)]. Ce guide, conçu comme un document évolutif, a été mis à jour dans le courant de l'année 2015 à mesure que les diverses équipes spéciales et les différents groupes d'experts progressaient dans leur travaux (voir IPBES/4/INF/9). En 2015, ce guide a facilité la réalisation des quatre évaluations régionales des premières réunions d'auteurs ainsi que de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres;

b) Quatre évaluations régionales et sous-régionales ont été réalisées, dont les projets finals et les résumés à l'intention des décideurs seront prêts début 2018, et les avant-projets d'ici le milieu de l'année 2016 [produit 2 b)]; quatre groupes d'appui technique ont été établis en Afrique (Council for Scientific and Industrial Research, Afrique du Sud), dans la région Asie-Pacifique (Institute for Global Environmental Strategies, Japon), en Amérique (Alexander von Humboldt Biological Resources Research Institute, Colombie), en Europe et en Asie centrale (Université de Berne, Suisse); quatre groupes d'auteurs d'évaluations ont été choisis; et une première réunion d'auteurs a été convoquée dans chaque région. Les rapports d'activité complets sur les évaluations régionales et les arrangements institutionnels figurent dans les documents IPBES/4/INF/10 et IPBES/4/INF/18, respectivement.

c) Un rapport de cadrage complet pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, préparé par un groupe d'experts [produit 2 c)], a été soumis à la Plénière pour examen à sa quatrième session (IPBES/4/8); les observations des gouvernements et des parties prenantes concernant le rapport de cadrage seront soumises entre le 13 octobre et le 6 novembre 2015; ces observations seront consignées dans le rapport de cadrage final.

Objectif 3

Renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques

7. Les progrès au titre de l'objectif 3 comprennent l'élaboration des produits suivants :

a) Le rapport final de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire [produit 3 a)], y compris un rapport technique (IPBES/4/INF/1) et un résumé à l'intention des décideurs (IPBES/4/3), ont été établis par un groupe d'auteurs de l'évaluation en vue d'être examinés par la Plénière à sa quatrième session, pour acceptation et approbation;

b) Un rapport d'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres [produit 3 b) i)], établi par un groupe d'auteurs de l'évaluation, y compris un rapport technique et un résumé à l'intention des décideurs, seront prêts début 2018 et l'avant-projet d'ici le milieu de l'année 2016. Dans le but d'établir une démarche coordonnée entre l'évaluation thématique et les évaluations régionales, la moitié du groupe des auteurs de l'évaluation contribuent en tant qu'auteurs à l'évaluation thématique tandis que l'autre moitié contribue en qualité d'auteurs aux évaluations régionales, deux experts supplémentaires pour chaque région contribuant à la fois aux évaluations régionales et aux évaluations thématiques. Le rapport d'activité complet est paru sous la cote IPBES/4/INF/11.

c) Des études de cadrage en vue d'une évaluation thématique sur les espèces envahissantes [produit 3 b) ii)] ainsi qu'une évaluation thématique sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité [produit 3 b) iii)] ont été réalisées en recourant à des moyens de communication virtuels (téléconférences) et soumis à la Plénière pour approbation à sa quatrième session (IPBES/4/10 et IPBES/4/11, respectivement). Des experts des deux thèmes spécialement choisis à cet effet prennent part à chacune des évaluations régionales pour veiller à ce qu'une démarche coordonnée soit mise en place entre les évaluations régionales et les deux nouvelles évaluations thématiques éventuelles. Un rapport complet sur le déroulement du cadrage figure dans le document IPBES/4/INF/12.

d) Le rapport final d'évaluation méthodologique pour les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques [produit 3 c)], établi par un groupe d'auteurs de l'évaluation et comprenant un rapport technique (IPBES/4/INF/3) et un résumé à l'intention des décideurs (IPBES/4/4), sera examiné par la Plénière à sa quatrième session, pour acceptation et approbation. Conformément à l'annexe I à la décision IPBES-2/5, ce produit donnera lieu à la rédaction d'un guide évolutif fondé sur les conclusions de l'évaluation méthodologique; comme demandé par la Plénière, il sera suivi d'efforts visant à stimuler l'élaboration d'outils et de méthodes pour l'analyse des scénarios et la modélisation. Par suite, la Plénière sera invitée à examiner une proposition visant à poursuivre la mise au point d'outils et de méthodes pour l'analyse des scénarios et la modélisation (IPBES/4/5);

e) Un rapport de cadrage révisé pour une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations de la valeur de la biodiversité et des bienfaits que la nature procure à l'homme [produit 3 d)], établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau avec l'aide d'un groupe d'experts, sera soumis à la Plénière à sa quatrième session pour approbation (IPBES/4/9). Le groupe a également révisé le guide préliminaire concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques (IPBES/4/INF/13).

Objectif 4

Faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions

8. Les progrès au titre de l'objectif 4 comprennent l'élaboration des produits suivants :

a) Le catalogue en ligne des évaluations [produit 4 a)], mis à jour périodiquement et disponible sur le site <http://catalog.ipbes.net/>;

b) Un catalogue révisé d'outils et de méthodes d'appui aux politiques [produit 4 c)] reposant sur une révision par les membres de la Plateforme, les observateurs et les parties prenantes a été établi, ainsi qu'une version pilote en ligne du catalogue (IPBES/4/INF/14); des orientations révisées sur les moyens d'encourager et de stimuler la mise au point des outils et des méthodes d'appui aux politiques reposant sur une révision par les membres de la Plateforme, les observateurs et les parties prenantes ont été élaborées par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau dans le contexte de la Plateforme et soumises à la Plénière pour examen à sa quatrième session (IPBES/4/12). Ces travaux ont reçu l'aval d'un groupe d'experts;

c) Des activités ont été menées dans le contexte de la stratégie de communication et d'information et de la stratégie d'association des parties prenantes [produit 4 d)] (IPBES/4/18, IPBES/4/INF/15 et IPBES/4/INF/16), comme prévu dans la décision IPBES-3/4; des arrangements institutionnels ont été établis en vue de rendre opérationnel l'appui technique à plusieurs produits (IPBES/4/18 et IPBES/4/INF/18); un projet de mémorandum sur la coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques a été rédigé, comme prévu au paragraphe 7 de la décision IPBES-3/4 (IPBES/4/18, annexe I); des mesures ont été prises en vue de conclure de nouveaux partenariats stratégiques qui seront examinés par la Plénière (IPBES/4/18, annexe II).

d) Une procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme [produit 4 e)] a été établie par le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau (IPBES/4/16) et sera examinée par la Plénière à sa quatrième session.

III. Leçons apprises et difficultés rencontrées au cours de la deuxième année de mise en œuvre (2015)

9. Les enseignements tirés de la réalisation des produits, et les difficultés rencontrées, concernent plus particulièrement les points suivants :

a) *Comblar les lacunes en matière de compétences.* Il s'est avéré nécessaire, pour choisir les experts qui seraient chargés de réaliser les quatre évaluations régionales et l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, de demander aux gouvernements et aux parties prenantes de présenter des candidatures supplémentaires afin d'assurer une représentation géographique équitable ainsi qu'un équilibre entre les disciplines et entre les sexes², s'agissant en particulier du choix des experts de la région d'Europe orientale et du choix d'experts en sciences sociales, de dépositaires de savoirs locaux et autochtones et de spécialistes des politiques publiques. Des candidatures supplémentaires se sont également révélées nécessaires en 2014 (IPBES/3/2) s'agissant des experts proposés par les gouvernements pour l'évaluation de la pollinisation et l'évaluation des scénarios et des modèles. Par suite, sur les conseils du Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau a décidé d'inviter la Plénière à envisager une procédure pour combler les lacunes en matière de compétences, en sus des procédures à suivre pour la sélection des experts chargés de la réalisation des produits de la Plateforme, afin de garantir la pleine transparence de la procédure visant à

² Au total, 945 experts ont été sélectionnés suite aux appels à travailler pour la Plateforme lancés en 2014 et 2015, répartis comme suit : États d'Afrique, 17 %; États d'Asie et du Pacifique, 21 %; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 17 %; États d'Europe orientale, 10 %; États d'Europe occidentale et autres États, 35 %. Les pourcentages étaient analogues pour les candidatures gouvernementales et non gouvernementales. Au total, 33 % des candidats étaient des femmes.

combler ces lacunes. Cette procédure, qui sera examinée au titre du point 7 b), est présentée dans le document IPBES/4/15;

b) *Soutien aux experts des pays développés.* Les experts des pays développés ont émis des réserves quant à la possibilité de présenter des candidatures, vu l'absence d'un soutien financier pour assurer la prise en charge des frais de voyage, en particulier ceux des experts des pays d'Amérique du Nord, d'Europe méridionale et d'Europe orientale ne donnant pas droit à un financement du Fonds d'affectation spéciale. Le Bureau tient à attirer l'attention de la Plénière sur cette situation critique et l'invite à encourager les membres qui sont des pays développés à prendre en charge les frais de voyage des experts de leur pays; elle invite également toutes les institutions à apporter un soutien aux experts qui prennent part aux travaux de la Plateforme;

c) *Travaux sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux.* Le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau ont décidé, à leurs sixièmes réunions, tenues en octobre 2015, qu'ils étaient prêts à soumettre à la Plénière, à sa quatrième session, la première série de projets de procédures et de méthodes pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux, comme demandé dans la décision IPBES-2/5. À ce jour, une seule méthode a été testée, à savoir le lancement, sur la toile, d'un appel mondial en faveur du recrutement d'experts spécialistes des connaissances locales et autochtones; un atelier a été organisé pour engager un dialogue entre les experts spécialistes de ces questions et les dépositaires de ce savoir; le compte rendu des travaux de l'atelier a été publié et exploité par les experts. Un atelier-dialogue a également été tenu sur le même mode aux fins de l'évaluation régionale pour l'Afrique. Le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau ont entrepris d'évaluer les forces et les faiblesses de la phase pilote. À cette fin, ils ont travaillé aux côtés de l'équipe spéciale et des experts de la pollinisation afin de tirer les leçons de cette expérience et ils envisagent actuellement de nouvelles approches pour 2016 dans le contexte des évaluations régionales et de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres. Le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau ont estimé qu'il serait prématuré d'étendre l'approche pilote à toutes les évaluations sans procéder auparavant à de nouvelles analyses et de nouveaux essais, étant donné qu'elle n'avait été testée que sur une seule évaluation;

d) *Réunions de gestion pour lancer les évaluations.* Des réunions de gestion auxquelles ont participé les coprésidents, les groupes d'appui technique, les membres concernés du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, et le secrétariat, ont été organisées aux fins de chacune des quatre évaluations régionales et de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres pour faciliter le processus de sélection et pour préciser la portée et le calendrier, ainsi que les rôles et les responsabilités de tous les acteurs, et pour préparer les premières réunions d'auteurs. Cette pratique, testée en 2014 et étendue à d'autres produits en 2015, s'est avérée extrêmement utile et sera suivie pour les évaluations futures;

e) *Recours aux téléconférences pour le cadrage des évaluations futures.* Plusieurs initiatives ont été prises en vue d'augmenter le recours aux moyens virtuels pour la tenue des réunions. Deux rapports de cadrage ont été établis, l'un pour les espèces exotiques envahissantes et l'autre pour l'utilisation durable de la biodiversité, au moyen de téléconférences librement accessibles, générant au total des économies de 165 000 dollars (IPBES/4/10 et IPBES/4/11). La téléconférence a bien fonctionné pour la réunion sur les espèces exotiques envahissantes mais moins bien pour l'utilisation durable de la biodiversité, sujet plus vaste et plus complexe. Le Groupe d'experts multidisciplinaire a consacré une partie de sa sixième réunion à l'examen des résultats de la téléconférence sur l'utilisation durable de la biodiversité, estimant qu'une réunion de cadrage aurait été bénéfique. Le Groupe a recommandé de recourir aux téléconférences pour mener à bien le processus de cadrage mais préconisé que, pour les sujets plus complexes, une réunion en face-à-face devrait avoir lieu pour examiner les résultats plus avant. On notera, toutefois, que l'organisation des téléconférences a pris beaucoup de temps; les observations de plusieurs centaines de participants ont dû être analysées avant d'être affichées. Le secrétariat a bénéficié, pour cela, de l'assistance de quatre stagiaires bénévoles se relayant en équipes;

f) *Recours à d'autres moyens virtuels et électroniques.* Le secrétariat et les groupes d'appui technique ont convoqué régulièrement des téléconférences auxquelles ont participé le Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau, les parties prenantes, les coprésidents, les principaux auteurs chargés de la coordination et les principaux auteurs des évaluations, dans diverses configurations. Par ailleurs, le secrétariat a acheté plusieurs licences d'un logiciel bureautique et productivité, contribuant ainsi à la mise en commun de l'information, à la gestion des programmes et à la collaboration entre le secrétariat, les groupes d'appui technique, les experts, et les membres du Bureau et du Groupe, dans un environnement sûr et fiable. Ce logiciel de productivité aidera aussi à préparer, mener et suivre les réunions. Si les téléconférences et le logiciel bureautique et productivité n'ont pas permis de réaliser

des économies directes en termes de réunions évitées, elles n'en ont pas moins amélioré sensiblement la cohérence dans la mise en œuvre du programme de travail, pour un coût très modeste.

10. En 2015, les difficultés à recruter pour le secrétariat se sont poursuivies. La situation est actuellement la suivante :

a) Deux nouveaux fonctionnaires ont été recrutés en 2015 (Administrateurs de programme, P-3 et P-4), clôturant ainsi le premier cycle de la procédure de recrutement visant à pourvoir les neuf postes initialement prévus pour le secrétariat;

b) Les trois nouveaux postes convenus par la Plénière à sa troisième session devaient être publiés entre octobre et décembre 2015. En 2015, la procédure de recrutement a duré plus longtemps qu'en 2014 par suite d'une réforme administrative en cours au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), qui a perturbé la gestion des finances, des ressources et des actifs, causant des pannes récurrentes qui ont amené tout le personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à recevoir une formation ainsi que des droits d'accès au nouveau système, ce qui a pris beaucoup de temps;

c) Trois fonctionnaires ont quitté le secrétariat, le premier en février 2015 (Fonctionnaire d'administration, P-3), le deuxième en juillet 2015 (Spécialiste des communications, P-4) et le troisième en octobre 2015 (Assistant administratif, G-6). Des entrevues visant à pourvoir le poste P-3 ont eu lieu en septembre 2015 et le recrutement devrait se faire avant la quatrième session de la Plénière. L'un des deux autres postes a été affiché en octobre 2015 et l'autre devrait l'être en novembre 2015;

d) Le secrétariat est parvenu à surmonter toutes ces difficultés et a ainsi pu s'acquitter de son mandat. Le poste de fonctionnaire d'administration (P-3) a été pourvu grâce au soutien du personnel du secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et des spécialistes des questions financières de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE. Un soutien a également été reçu de sept stagiaires, sélectionnés conformément aux règles en vigueur au PNUE. Ces stagiaires, employés à titre bénévole, ont aidé à mener à bien plusieurs projets, notamment deux téléconférences. Le poste d'assistant chargé des voyages (G-5), qui fait partie du personnel d'appui administratif, a été pourvu temporairement par un consultant en poste au Bureau des opérations et des services internes du PNUE.

Tableau 1

Effectifs du secrétariat en 2015

<i>Poste</i>	<i>Calendrier</i>
Chef du secrétariat (D-1)	En poste depuis février 2014
Administrateur de programme (P-4)	En poste depuis mars 2015
Spécialiste des communications (P-4)	Vacant depuis juillet 2015; publié en novembre 2015.
Administrateur de programme (P-3)	En poste depuis avril 2015
Fonctionnaire d'administration (P-3)	Vacant depuis février 2015; entrevues achevées en septembre 2015.
Administrateur de programme adjoint spécialiste de la gestion des connaissances (P-2)	Occupé à titre provisoire; entrevues achevées en novembre 2015.
Administrateur de programme adjoint (P-2)*	Vacant; publié en novembre 2015.
Assistant administratif (G-6)	Vacant depuis octobre 2015; publié en octobre 2015.
Assistant administratif (G-6)*	Vacant; à publier en décembre 2015.
Assistant administratif (G-5)	En poste depuis juillet 2013
Assistant administratif (G-5)	En poste depuis juillet 2014
Assistant administratif (G-5)*	Vacant; publié en octobre 2015; entrevues en décembre 2015.

* Postes approuvés par la Plénière à sa troisième session.